

nous dit expressément que dans le ciel il y a grande joie à la conversion d'un pécheur (Luc, XV. 7.). Les Anges et les Saints du ciel ont donc connaissance de ce qui se passe sur la terre. Ils voient Dieu *face à face* (I. Cor. XIII. 12.) ; Dieu les illumine de sa propre lumière (Ps. XXXV. 10.), les comble de son propre honneur, les couronne de sa propre justice, leur communique sa propre vie, car *il est lui-même leur récompense infinie ; ego ero merces tua magnanimis* (Gen. XXV. 1.) ; et l'on demande comment les Saints peuvent connaître nos vœux et nos prières ! Au témoignage de l'Apôtre S.<sup>t</sup> Jean (I. Epître, III. 2...), cette claire et immédiate vue de Dieu fait rayonner dans l'âme des Saints, comme dans un miroir fidèle, les perfections de Dieu et donne à ces âmes bienheureuses une ressemblance ineffable qui suffit surabondamment à nous expliquer pourquoi et comment les Saints connaissent nos prières et nos hommages : *Nous savons, dit-il, que nous lui serons semblables, parceque nous le verrons tel qu'il est ; scimus quoniam similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.*

On objectera peut-être que l'invocation des Saints est injurieuse à Dieu et à Notre Seigneur Jésus-Christ, que Saint Paul déclare être *l'unique médiateur entre Dieu et les hommes* (I. Tim. II. 5.).

Non, N. T. C. F., l'invocation des Saints n'est injurieuse ni à Dieu, ni à Jésus-Christ.

Voyez ce qui se passe dans l'ordre civil. Le souverain ne regarde point comme une injure faite à sa majesté, les requêtes adressées à ceux qui jouissent de sa faveur ; au contraire, il est